

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 30 septembre 2009.

Section du dépôt légal

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 30 septembre 2009.

Section du dépôt légal



FrancVert sur Facebook:

Joignez la communauté Facebook de FrancVert
Cliquez ici >>



ÉDITORIAL

La Loi contre les poursuites abusives : Bravo mais un deuxième pas reste à franchir

ARTICLES L'environnement dans tous ses états

L'élimination des déchets à Québec : est-ce qu'on brûle?

CO2, Kyoto et nous : un bilan carbone pour la ville (partie 2)

DOSSIERS Les 30 ans des parcs nationaux du Québec

Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?

Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international

Les parcs et le développement durable

Le programme de suivi de l'intégrité écologique de parcs québec

.. voir tous les articles du dossier ...

L'ENTREVUE

TRIBUNE

NOS LIENS

À LIRE - À VOIR

VOS QUESTIONS

PROCHAIN NUMÉRO Les Réserves de la biosphère de l'Unesco

JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT

6 octobre : **Journée mondiale
des animaux**

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message
lors de la parution des
dossiers

Envoyer!

Les Éditions en
environnement
Vertigo

Les collaborateurs (trices)

Mélanie Desrochers, Michel Bélanger, Raymond Desjardins, Jean Hubert, Patrick Graillon, Jacques Schroeder, Pascale Marcotte, Normand Cazalais, Simon Fabre, Bruno Longpré, Laurent Bourbeau, Sebastian Weissenberger, Chang Hui Peng

Crédits photographiques

Photographies de M Pitre et M. Dupuis, gracieuseté de la SEPAQ

Rédacteur en chef : Eric Duchemin

Rédacteur adjoint au dossier : François Cantin

Révision : François Cantin, Mélanie Desrochers

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)

ETE 2009

Vol. 6 No. 2

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)

- [La Loi contre les poursuites abusives : Bravo mais un deuxième pas reste à franchir](#)

Éditorial

La Loi contre les poursuites abusives : Bravo mais un deuxième pas reste à franchir

Michel Bélanger, Professeur
Québec

Il y a quelques jours, le Québec a avancé en matière de litiges en faveur de la participation publique. Par une rare unanimité, le gouvernement du Québec a décidé de seules à posséder une loi contre les poursuites abusives (Strategic Lawsuits Against Public Participation) communément appelée la Loi contre les poursuites abusives.

Les circonstances dans lesquelles

[« précédente](#)

1 / 3

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

La Loi contre les poursuites abusives : Bravo mais un deuxième pas reste à franchir

Michel Bélanger, Président de Nature Québec

Il y a quelques jours, le Québec a fait de grandes avancées en matière de liberté d'expression et en faveur de la participation des citoyens aux débats publics. Par une rare unanimité parlementaire, le gouvernement du Québec a fait de notre province la seule à posséder une loi contre les « SLAPP » (Strategic Lawsuits Against Public Participation), communément appelée la Loi contre les poursuites abusives.

Les circonstances dans lesquelles des citoyens et des groupes de citoyens ont subi de l'intimidation dans l'exercice de leur droit de parole sont nombreuses. Lorsqu'est venu le temps de s'exprimer sur des projets de développement dans leur région, ceux-ci ont souvent été l'objet de menaces allant de la simple lettre, à la mise en demeure et à la poursuite en diffamation, ou autres démarches juridiques similaires.

Certains nous rappelleront que peu de jugements faisant état de tels abus pouvaient être répertoriés au Québec. Dans le contexte de poursuites dont l'essence même est d'intimider, faut-il vraiment s'en surprendre? Si les décisions des tribunaux en la matière et les cas rapportés sont rares, c'est bien parce qu'elles sont abusives et ne se rendent généralement pas à procès. Elles se règlent souvent hors cour, moyennant l'obligation de se taire pour le futur... Dans la majorité des cas, la menace d'une poursuite aux sommes faramineuses suffit malheureusement à museler ceux qui ont le courage de dénoncer ou critiquer un projet.

Il faut certes se réjouir de l'adoption de cette nouvelle Loi contre les poursuites abusives, qui viendra court-circuiter le plus rapidement possible ces abus du processus judiciaire. Toutefois il ne faut pas oublier que ces procédures visent essentiellement à épuiser financièrement les citoyens pour les faire taire, ou du moins les menacer de le faire.

Dans ce genre de poursuite, le nerf de la guerre demeurera donc non seulement l'argent, mais le support juridique pour éviter de se faire intimider sur le seul envoi d'une mise en demeure. Soulignons qu'à ce stade, la nouvelle loi n'apporte aucun soutien aux personnes intimidées par la menace d'une poursuite à venir. L'accès à des ressources juridiques est donc un complément essentiel à la nouvelle loi, comme nombre d'intervenants l'ont souligné en commission parlementaire.

Le Centre québécois du droit de l'environnement établi depuis plus de 20 ans, était le seul organisme québécois ayant pour vocation de renseigner les citoyens et citoyennes et les organismes environnementaux du Québec sur les aspects juridiques liés aux problématiques et enjeux environnementaux. Malheureusement, faute d'un financement adéquat, le CQDE a dû suspendre les activités de sa permanence depuis le mois de juin 2007. Depuis ces événements, seul le conseil d'administration assure de manière bénévole la survie de l'organisme.

D'ailleurs, le CQDE est intervenu dernièrement devant la Cour suprême du Canada dans un dossier de principe extrêmement important pour le droit des citoyens à leur environnement. L'affaire Ciment du St-Laurent, favorable aux citoyens, fait maintenant jurisprudence et témoigne de l'utilité de cet organisme unique au Québec.

Nous joignons nos voix aux nombreux groupes qui ont confirmé en commission parlementaire la nécessité de financer le CQDE, en complément des dispositions de la Loi contre les poursuites abusives. Cette absence de financement du CQDE est d'autant plus étonnante, que le premier à reconnaître l'importance du CQDE était le gouvernement lui-

même qui s'engageait, dès 2003, à le financer « pour renforcer son rôle de formation et de soutien auprès des groupes de citoyens ». Le gouvernement se doit de respecter cet engagement qui fait l'unanimité.

L'adoption de la Loi pour contrer les poursuites abusives est une chose qui limitera les dégâts, donner aux citoyens les moyens financiers d'éviter de s'en prévaloir est encore plus important.

Signataires : André Bélisle – Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique; Éric Darier – Greenpeace; Karel Mayrand - Fondation David Suzuki; Scott McKay – Député du Partie Québécois; Jérôme Normand - Environnement Jeunesse; Guy Rainville - Chef du Parti vert du Québec; Sidney Ribaux – Équiterre; Arthur Sandborn – Québec Kyoto; Anne-Marie St-Cerny - Fondation Rivières; André Thibault - Les Amis du Monde Diplomatique ; Laure Waridel - Écosociologue



**ETE
2009**

Vol. 6 No. 2

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)

- [L'élimination des déchets à Québec : est-ce qu'on brûle?](#)
- [CO2, Kyoto et nous : un bilan carbone pour la ville \(partie 2\)](#)



L'environnement dans tous ses états

L'élimination des déchets à Québec : est-ce qu'on brûle?

Mathieu Painchaud, Chargé de projet CRE Capitale Nationale
Courriel : mathieu.painchaud@cre-capitale.org

Bien que de nombreux états dans le monde y recourent largement, le Québec ne semble pas intéressé à l'idée d'éliminer les déchets ultimes par incinération. Avec la récente fermeture de l'incinérateur des Îles-de-la-Madeleine, il ne reste plus que les villes de Lévis et de Québec à utiliser ce mode d'élimination des ordures.

Dans la Capitale-Nationale, l'incinérateur n'a pas bonne presse. Il soulève de nombreuses inquiétudes et

certains exigent sa fermeture à court ou moyen terme. Mais au-delà des perceptions, qu'en est-il vraiment? Vaut-il mieux garder l'incinérateur ou le fermer?

L'incinérateur de Québec est en opération depuis 1974. Localisé dans l'arrondissement Limoilou, il est situé à la fois à proximité de son client industriel (auquel il vend de l'énergie) et de quartiers résidentiels. Il n'est guère apprécié par les résidents, d'autant plus qu'il s'ajoute à d'autres entreprises dans un secteur déjà fortement industrialisé comprenant entre autres des activités portuaires. La circulation des camions, le bruit, les odeurs et l'aspect de l'incinérateur affectent la qualité de vie des résidents des environs. Comme pour nombre d'autres installations de traitement ou d'élimination des matières résiduelles au Québec, l'incinérateur provoque le syndrome « pas dans ma cour ».

Crainces et perceptions

[« précédente](#)

1 / 10

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

ETE 2009 | Vol. 6, No. 2

L'élimination des déchets à Québec : est-ce qu'on brûle?

Mathieu Painchaud, Chargé de projet CRE Capitale Nationale

Courriel : mathieu.painchaud@cre-capitale.org

Bien que de nombreux états dans le monde y recourent largement, le Québec ne semble pas intéressé à l'idée d'éliminer les déchets ultimes par incinération. Avec la récente fermeture de l'incinérateur des Îles-de-la-Madeleine, il ne reste plus que les villes de Lévis et de Québec à utiliser ce mode d'élimination des ordures.

Dans la Capitale-Nationale, l'incinérateur n'a pas bonne presse. Il soulève de nombreuses inquiétudes et certains exigent sa fermeture à court ou moyen terme. Mais au-delà des perceptions, qu'en est-il vraiment? Vaut-il mieux garder l'incinérateur ou le fermer?

L'incinérateur de Québec est en opération depuis 1974. Localisé dans l'arrondissement Limoilou, il est situé à la fois à proximité de son client industriel (auquel il vend de l'énergie) et de quartiers résidentiels. Il n'est guère apprécié par les résidents, d'autant plus qu'il s'ajoute à d'autres entreprises dans un secteur déjà fortement industrialisé comprenant entre autres des activités portuaires. La circulation des camions, le bruit, les odeurs et l'aspect de l'incinérateur affectent la qualité de vie des résidents des environs. Comme pour nombre d'autres installations de traitement ou d'élimination des matières résiduelles au Québec, l'incinérateur provoque le syndrome « pas dans ma cour ».

Craintes et perceptions

Les résidents vivant à proximité de l'incinérateur s'inquiètent de la qualité de l'air et des conséquences de la présence de contaminants sur leur santé. Malgré les mesures mises en place pour assurer le traitement des émissions gazeuses de l'incinérateur, les gens se demandent s'il y a quand même des émissions nocives. On peut penser aux nouvelles substances qui entrent sur le marché et qui, ultimement, aboutissent à l'incinérateur. Quels composés libéreront-elles une fois brûlées et sommes-nous certains que les systèmes de traitement les captent?

Le cas des dioxines et des furannes

La toxicité des dioxines et des furannes a été découverte dans les années 70, suite à l'utilisation durant la guerre du Vietnam de « l'Agent orange », un défoliant contenant des dioxines ainsi que lors d'un important accident survenu dans une usine chimique à Seveso, en Italie. L'incinération de composés contenant du chlore, comme le PVC (polychlorure de vinyle), un type de plastique fréquemment utilisé, peut produire des dioxines et des furannes lorsque

la combustion est incomplète. Les gestionnaires de l'incinérateur de Québec ont apporté des correctifs afin de limiter la création de gaz, de capter les contaminants produits et de mesurer les émissions aux cheminées. On le voit, la clé de cette intervention a résidé dans la connaissance des substances toxiques.

Dans cette perspective, il est sage d'appliquer le principe de précaution, principe qui demande l'arrêt d'une activité susceptible de porter préjudice à l'environnement et à la santé, sans attendre qu'il y ait un consensus scientifique sur le sujet.

Les craintes dépassent toutefois l'impact sur la santé de l'opération de l'incinérateur. L'objectif économique de rentabiliser l'incinérateur pourrait-elle pousser les gestionnaires à brûler d'autres formes de déchets ou des matières recyclables comme le papier, le carton ou les plastiques, des matières à fort potentiel calorifique ?

Une telle dépendance vis-à-vis de l'incinérateur freinerait les efforts de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles. Cette situation irait à l'encontre des orientations prises par les entités municipales du Québec dans leurs Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Dans une perspective plus globale, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'incinérateur contribuent aux changements climatiques. Il est donc important de comparer les émissions de GES issues des différents modes d'élimination des matières résiduelles.

Quelques faits

Pour alimenter la réflexion sur l'incinérateur et son avenir, il faut connaître certains faits :

Fonctionnement de l'incinérateur

- L'incinérateur de Québec ne nécessite pas d'apports en combustibles fossiles pour fonctionner. L'allumage des fours se fait à l'aide des résidus eux-mêmes (papier, carton, etc.) et une fois établi, le feu s'entretient par lui-même.
- Les boues municipales provenant de la station d'épuration des eaux usées transigent par l'incinérateur. Elles y sont séchées et, faute de débouchés de valorisation intéressants, incinérées avec les ordures à raison de 19 000 tonnes de matière sèche par année.
- L'incinérateur produit de l'énergie thermique, sous forme de vapeur, qui est utilisée par la papetière Papier White Birch (Stadacona) située à proximité. Les besoins en mazout et autres combustibles de la papetière en sont réduits d'autant, diminuant par le fait même les polluants atmosphériques et les GES émis. L'entente entre les deux parties est régie par un contrat qui les lie jusqu'en 2024. Toute la vapeur produite à l'incinérateur doit être acheminée à la Stadacona. En plus des critères de qualité (débit, température, pression), une quantité minimale de vapeur doit être canalisée vers la papetière durant la période hivernale.

Gaz à effet de serre et pollution atmosphérique

- Selon le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2004 de la Ville de Québec, l'incinérateur émet 327 400 tonnes équivalent CO₂. Ce chiffre impressionnant doit être relativisé. La grande quantité de biomasse brûlée à l'incinérateur (résidus alimentaires, résidus verts, etc.) aurait généré des GES dans son processus de décomposition si elle avait été envoyée dans un site d'enfouissement. Pour cette raison, seule 74 650 tonnes équivalent CO₂ sont comptabilisées selon le protocole de Kyoto. D'autre part, la vente de vapeur à la Stadacona lui permet d'éviter l'émission de 110 000 tonnes équivalents CO₂.
- Le recours à l'incinération permet une diminution du camionnage. L'incinérateur, situé près des secteurs de collectes, permet une réduction des parcours de transport. La proportion de camions qui entrent à l'incinérateur versus ceux qui se dirigent vers le site d'enfouissement de St-Joachim est de six pour un. Si cette part des déchets n'étaient pas brûlée, le contenu des quelques 3500 camions qui vont actuellement à l'incinérateur chaque

année, devrait être transporté sur les 45 km qui séparent Québec de St-Joachim.

- Des échantillonnages des émissions atmosphériques de l'incinérateur sont effectués conformément au règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR). On mesure alors les rejets de particules, de mercure, de dioxines et de furannes, d'acide chlorhydrique (HCl) et de monoxyde de carbone (CO). De plus, un système d'analyse en continu des émissions viendra en 2009 compléter l'information sur les émissions, notamment pour le HCl, le dioxyde de soufre (SO₂), le CO et les oxydes d'azote (NO_x).

Santé publique

- Les concentrations de contaminants mesurées aux cheminées de l'incinérateur sont en deçà des normes la majorité du temps. Toutefois l'absence d'analyse en continu de certaines substances, dont les dioxines et les furannes, empêche d'exclure la possibilité que d'éventuels pics de concentration puissent avoir une incidence sur la santé humaine.
- Le grand nombre de sources de contaminants dans le voisinage de l'incinérateur ne permet pas aux autorités compétentes en santé publique d'isoler les impacts des émissions atmosphériques provenant uniquement de l'incinérateur.

Enfouissement

- Les cendres (mâchefers) engendrées par la combustion sont acheminées au lieu d'enfouissement technique (LET) de St-Joachim, un site de nouvelle génération étanche dans lequel on traite les eaux d'écoulement (lixiviats). Les cendres volantes et les résidus issus de la décontamination des fumées sont traités et/ou éliminés dans des lieux d'enfouissement sécuritaires autorisés.
- La Ville de Québec est aussi propriétaire d'un site d'enfouissement. Sans incinération, ce site serait rempli vers 2018. Avec l'incinérateur et les mesures de gestion des matières résiduelles, la Ville peut espérer exploiter ce site durant encore 60 ans.

Garder l'incinérateur ou le fermer

Forts de ces connaissances et conscients des préoccupations populaires, nous pouvons maintenant évaluer les trois scénarios hypothétiques suivants

1. Le statu quo

Le statu quo est difficilement acceptable, non seulement en ce qui concerne l'incinération, mais aussi face aux autres méthodes d'élimination des déchets. À court terme, nos sociétés devront tendre vers une réduction substantielle de production de matières résiduelles. Le rythme de la consommation, actuellement en corrélation étroite avec le produit intérieur brut (PIB), ne peut durer éternellement, considérant les limites des ressources de la planète. L'utilisation soutenue d'un incinérateur ou de toute autre méthode d'élimination est contraire aux orientations gouvernementales et municipales et contraire aux principes du développement durable.

2. La fermeture à court terme de l'incinérateur

Les citoyens voisins de l'incinérateur favorisent à coup sûr la fermeture à court terme de l'incinérateur. Cette fermeture mettrait un terme aux émissions de gaz et aux désagréments reliés à son usage. Toutefois, plusieurs conséquences négatives émaneraient de ce scénario. Sans incinérateur, la papetière Stadacona brûlerait davantage de mazout lourd ou de biomasse, n'améliorant pas la qualité de l'air ambiant ni le bilan des émissions de GES. Il faudrait aussi trouver une autre installation de traitement des boues municipales, favorisant ainsi probablement une augmentation du transport sur de longues distances.

Sans incinérateur, 300 000 tonnes de matières résiduelles devraient être transportées sur le réseau routier chaque année. Considérant les impacts négatifs du transport (changements climatiques, smog, pollution atmosphérique, détérioration du réseau routier, etc.), la fermeture à court terme de l'incinérateur constituerait un pas en arrière. Enfin, la fermeture d'une installation ayant nécessité des investissements considérables, incluant des travaux de modernisation récents,

provoquerait une grogne populaire. La bonne gestion des fonds publics est toujours une question délicate.

3. La fermeture progressive de l'incinérateur

Le troisième scénario est celui qui est retenu dans le PGMR. Il prévoit la fermeture de l'incinérateur au moment où le potentiel maximal de mise en valeur de toutes les matières résiduelles valorisables sera atteint. On n'y éliminera à ce moment là, que les déchets ultimes. La cible pour atteindre cet objectif est l'an 2024.

Ce plan comprend des avancées importantes qui permettront d'améliorer le bilan global de gestion des déchets. La collecte et la valorisation des résidus alimentaires et la pratique de l'herbicyclage (laisser les rognures de gazon sur place lors de la tonte) en font partie. Lorsque ces résidus, constitués essentiellement d'eau, entrent dans les fours de l'incinérateur, ils entraînent une diminution de la température de combustion et favorisent la production d'éléments imbrûlés (solides et gazeux). Le retrait des résidus alimentaires et de pelouse augmentera le potentiel calorifique des déchets. Il faudra, comme prévu dans le PGMR, poursuivre les efforts de 3RV pour réduire les quantités de résidus incinérés. Les boues municipales, quant à elles, continueront à être générées en quantité relativement constante.

Se donner les moyens de nos ambitions

Les orientations permettant une réduction graduelle des intrants à l'incinérateur sont bienvenues. Il faut toutefois que les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs soient déployés. Le PGMR prévoit un objectif en trois phases, soit 60 %, 70 % et 88 % de mise en valeur des matières résiduelles. Le PGMR est relativement clair en ce qui est des mesures pour atteindre le 60%. Il ne fournit toutefois pas les mesures nécessaires pour atteindre les autres objectifs et donc de tendre ultimement vers la fermeture de l'incinérateur.

Que pouvons-nous faire pour atteindre cet objectif ultime?

Pour envisager de façon réaliste une fermeture graduelle de l'incinérateur, les actions suivantes doivent être entreprises :

- Mettre en place des infrastructures (équipements de traitement des résidus alimentaires, écocentres, etc.) et des programmes (campagnes de sensibilisation, réglementation, etc.) afin de tendre vers une production nulle de résidus de provenance domestique et industrielle, des commerces et institutions (ICI) et des milieux de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).
- Développer des méthodes de traitement et de valorisation des boues municipales respectueuse de l'environnement et de la santé publique. Ces méthodes auront un impact sur la décroissance graduelle de la quantité d'énergie produite par l'incinérateur.
- Proposer un échéancier réaliste de la décroissance des intrants à l'incinérateur et le faire respecter par les autorités municipales.

L'objectif de mise en valeur de 88% des matières résiduelles est ambitieux. Notre mode de vie actuel devra être repensé. Il faudra aussi mettre en place des puissants moyens d'action pour susciter des changements, tant auprès des fabricants de biens que des consommateurs (normalisation des produits, réglementation coercitive, etc.).

La réflexion se poursuit

L'incinérateur de la Ville de Québec suscite des inquiétudes. Les décisions qui seront prises concernant son avenir doivent reposer sur des informations fiables et complètes. Santé publique, transport, préservation des ressources naturelles et changements climatiques figurent au nombre des enjeux à considérer dans cette réflexion.

Le scénario optimal faisant consensus n'existe probablement pas. Toutefois certains éléments de solution sont rassembleurs et c'est vers ceux-ci qu'il faut orienter nos actions. Ainsi, la mise en application du principe des 3RV et du principe de précaution nous guide naturellement vers le scénario de la fermeture graduelle de l'incinérateur de Québec. Cette solution nécessite toutefois les efforts de tous.

D'ici là, l'incinérateur de Québec continue de fonctionner. Un comité de vigilance pour entretenir la réflexion et favoriser la réduction de ses impacts sur la population a été formé. Il est composé de gens du voisinage, de représentants des groupes environnementaux et socio-économiques ainsi que du milieu municipal. Son mandat est de surveiller les améliorations apportées à l'incinérateur, de s'assurer du respect des normes environnementales et d'informer la population sur la gestion de l'incinérateur.

La collaboration de tous et chacun est souhaitée. Pour obtenir davantage d'information sur l'incinérateur de Québec et le Comité de vigilance ou pour communiquer avec ses membres, consultez le <http://incinerateur.qc.ca/>

Source : Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, <http://incinerateur.qc.ca/>



ETE 2009

Vol. 6 No. 2

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)

- [L'élimination des déchets à Québec : est-ce qu'on brûle?](#)
- [CO2, Kyoto et nous : un bilan carbone pour la ville \(partie 2\)](#)

L'environnement dans tous ses états

CO2, Kyoto et nous : un bilan carbone pour la ville (partie 2)

Changhui Peng, Sebastian Weissenberger
Institut des sciences de l'Environnement,
Université du Québec à Montréal

Les changements climatiques sont le grand défi du XXIe siècle. Le Canada, comme plus de 180 pays, a ratifié le protocole de Kyoto qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables de ces changements climatiques. Presque tous les secteurs de l'économie – transports, production d'énergie, agriculture, industrie, etc. – devront contribuer à l'effort de réduction des émissions.

Le rôle des villes dans cet effort est important. Les grandes villes comme Montréal contribuent

grandement est donc dans contribuer à l contribution citoyens.

Mise en cont émissions de

Une agglom considérables (GES) dans l' émis sur le te annuellement d'hectares de 4,3 tonnes de superficie hectares. Ce immatriculée:

[« précédente](#)

1 / 12

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

CO₂, Kyoto et nous : un bilan carbone pour la ville (partie 2)

Changhui Peng, Sebastian Weissenberger

Institut des sciences de l'Environnement, Université du Québec à Montréal

Les changements climatiques sont le grand défi du XXI^e siècle. Le Canada, comme plus de 180 pays, a ratifié le protocole de Kyoto qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables de ces changements climatiques. Presque tous les secteurs de l'économie – transports, production d'énergie, agriculture, industrie, etc. – devront contribuer à l'effort de réduction des émissions.

Le rôle des villes dans cet effort est important. Les grandes villes comme Montréal contribuent grandement aux émissions de gaz à effet de serre. Il est donc dans l'intérêt de tous leurs habitants de contribuer à la réduction des émissions de CO₂. Cette contribution est un devoir moral pour chacun de ces citoyens.

Mise en contexte – la part des villes dans les émissions de GES

Une agglomération urbaine émet des quantités considérables de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Pour réabsorber tout le CO₂ émis sur le territoire de l'Île de Montréal annuellement, il faudrait planter près de 3 millions d'hectares de forêts. Un hectare de forêt peut absorber 4,3 tonnes de CO₂ par année. Ça représente 60 fois la superficie de l'Île de Montréal, qui est de 48,816 hectares. Ce CO₂ provient des 772 200 voitures immatriculées à Montréal, du chauffage des 800 000 logements, des industries et commerces, des 2,6 millions de tonnes de déchets enfouis et de notre alimentation. Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas toutes produites sur l'Île de Montréal, mais découlent directement de nos habitudes de vie. Une réduction de ces émissions requiert donc un changement dans nos comportements et nos technologies.

À l'échelle mondiale, les villes jouent un rôle capital dans le problème des changements climatiques. Elles consomment 75% de l'énergie mondiale et produisent 80% des émissions de GES. Pourtant seulement 50% de la population mondiale habite les villes.

Le bilan de carbone de Montréal

Au Québec, les émissions de GES se répartissent comme suit :

- 37,6% pour le secteur du transport,
- 33,0% pour l'industrie, le secteur manufacturier et production d'électricité,
- 13,2% pour le secteur résidentiel et commercial,
- 8,6% pour l'agriculture et
- 7,5% pour les déchets (figure 1).

Sur l'île de Montréal, les industries jouent un rôle mineur. L'agriculture est également négligeable, mais par leur consommation d'aliments, les Montréalais influencent directement les émissions de ce secteur. La figure 2 schématise

les émissions reliées au milieu urbain.

[Figure 1. Répartition des émissions de gaz à effet de serre pour la province du Québec](#)

Voici, pour chaque secteur, le bilan des émissions de l'île de Montréal, à l'exception du secteur de l'industrie, de la manufacture et de la production d'électricité, qui n'est pas du ressort des activités urbaines.

[Figure 2. Schématisation des puits et sources de carbone de l'île de Montréal. Les flèches noires représentent les flux de CO₂.](#)

Sources: Smart : www.smartcarpictures.com, barrage Manic-5: www.hydroquebec.com

Le transport

À Montréal, selon l'enquête origine-destination effectuée en 2003 par l'Agence métropolitaine des transports (AMT) et ses partenaires, 90% des 2 millions de déplacements quotidiens sont motorisés. De ceux-ci, 73% s'effectuent en voiture. Une voiture circulant à Montréal est en moyenne occupée par 1,24 personne, c'est à dire que seule une voiture sur cinq accueille un passager en plus du conducteur. Il faut donc augmenter le taux d'occupation des véhicules, en favorisant le co-voiturage ou en créant des voies réservées pour des voitures avec deux passagers ou plus. La synchronisation des feux de circulation permet aussi de réduire les pics d'émissions durant les phases de démarrage et d'accélération.

Le meilleur moyen de réduire les émissions liées au transport est l'adoption de modes de transport publics ou, encore mieux, de modes de transport non-motorisés comme le vélo ou la marche. En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ces modes alternatifs contribuent à améliorer la qualité de l'air, donc à réduire le smog urbain, à réduire la congestion, les accidents, et, fait non négligeable, à améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens. En parcourant 10 km par jour à pied ou en vélo, on réduit de 1,3 tonne par an ses émissions de CO₂ et on économise 750 dollars, sans compter les bienfaits de cette activité physique sur la santé.

Les émissions du parc automobile pourront bientôt être réduites par l'introduction de voitures hybrides, électriques, ou à hydrogène. La ville de Paris a déjà installé plusieurs dizaines des bornes électriques. L'Islande transforme actuellement son parc automobile pour utiliser l'hydrogène.

La production d'électricité ou d'hydrogène nécessite de l'énergie, ce qui émet des GES à moins de produire cette énergie par géothermie, comme l'Islande, par hydroélectricité, comme le Québec ou à l'aide d'énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire. À court terme, il faut privilégier les voitures moins énergivores. La Honda Civic consomme 7,5 litres d'essence en ville. En roulant 10 000 km par année, elle émet 1,77 tonne de CO₂ de moins que la Ford Explorer, qui consomme deux fois plus d'essence par km parcouru.

La structure d'une ville est aussi reliée aux modes de transport favorisés. Il est beaucoup plus facile d'établir un réseau de transports public performant dans une ville densément peuplée comme Paris (25 000 habitants/km²) qu'à Montréal (4 439 habitants/km²). À Montréal, le centre-ville, plus densément peuplé (Plateau-Mont-Royal 13 096 habitants/km², Parc-Extension 18 802 habitants/km²) est mieux desservi par les transports en commun que d'autres quartiers. L'utilisation de la voiture y est en conséquence moindre. Le secteur des transports de Londres, ville plus densément peuplée que Montréal, émet beaucoup moins de CO₂, (1,46 contre 2,32 tonnes de CO₂ par habitant par an) car l'organisation des déplacements y est plus efficace, les distances parcourues moins grandes et l'utilisation de la voiture moins impérative.

À Londres, l'introduction en 2006 d'une taxe d'accès au centre-ville pour les automobiles y a réduit la circulation de 30%. Les émissions de CO₂ liées au transport urbain ont été réduites d'autant. D'autres villes comme Malte, Singapour, Stockholm et les trois plus grandes villes norvégiennes Oslo, Trondheim et Bergen ont également mis en place des taxes d'accès. À Londres, cette taxe sera bientôt modulée selon le taux d'émission de CO₂ des véhicules, ce qui réduira encore plus les émissions.

La taxation n'est cependant pas le seul moyen d'atteindre une réduction de la circulation et des émissions. La ville de Paris a réduit la circulation de 19% entre 2001 et 2005 grâce à un plan d'aménagement de grande envergure, comprenant des couloirs de bus protégés, le réaménagement de certains grands boulevards, le développement de quartiers verts, la fermeture régulière des quais de la Seine et le nouveau tramway T3.

L'étalement urbain va à l'encontre de la recherche d'efficacité dans les déplacements et de la réduction de l'utilisation de la voiture. Montréal est un exemple d'étalement urbain. En 2003-2004, Montréal a perdu 1,3 % de sa population, soit 24 100 personnes au profit de sa couronne. Cette tendance n'est pas nouvelle, comme le montrent les statistiques des dernières décennies. En 1971, l'Île de Montréal comptait 32,5% de la population du Québec. En 1986, elle ne comptait plus que pour 27,1% et en 2005, ce nombre avait chuté à 24,7%. En termes absolus, la population de l'Île de Montréal a diminué de 2 millions à 1,9 million d'habitants entre 1971 et 2005, tandis que celle des régions entourant Montréal a augmenté de 20% pour la Montérégie et 30% pour les Laurentides.

Le secteur résidentiel et commercial

La plupart des logements de Montréal sont chauffés et éclairés à l'électricité; 32% utilisent le gaz ou le mazout. Le Québec possède de vastes ressources hydroélectriques qui lui permettent de produire de l'électricité en émettant beaucoup moins de GES que si le charbon, le pétrole ou le gaz naturel étaient utilisés à cette fin. Pour réduire les émissions, il faut augmenter la part de l'électricité dans le chauffage des bâtiments résidentiels et commerciaux, comme cela s'était fait sous la pression du prix croissant du pétrole dans les années 1980. L'isolation des maisons permet aussi de réduire les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie. Une maison « Novoclimat », (préconisée par l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec), consomme 28% d'électricité de moins qu'une maison conventionnelle. Un investissement de 4 000 dollars en ce sens permet des économies annuelles récurrentes de 574 dollars en frais d'électricité. L'installation de panneaux solaires sur le toit pour alimenter des équipements électriques ou chauffer l'eau et l'installation de toits verts procurant une isolation supérieure à celle des toits conventionnels permettent aussi de réduire la consommation d'énergie.

Agriculture et alimentation – émissions agricoles et des élevages

Les émissions du secteur agricole se produisent à l'extérieur de Montréal, mais sont directement imputables à notre consommation d'aliments. Les émissions de N₂O des champs agricoles, les émanations de CH₄ du bétail et les émissions liées au transport des aliments sont les principales sources. Trente pour cent du transport routier et 13% du transport aérien sont accaparés par les aliments. Le transport international d'aliments a triplé en vingt ans. Une calorie provenant d'une carotte importée d'Afrique du sud nécessite 66 calories en équivalent de carburant pour arriver jusqu'à nous. Acheter des produits locaux réduit les émissions et encourage les producteurs d'ici. De même, on peut favoriser l'achat d'aliments à rendement supérieur qui utilisent plus efficacement les sols cultivés. Un hectare de terre peut produire annuellement 18 tonnes de légumes, 15 tonnes de pommes de terre ou 12 tonnes de fruits, mais seulement 400 à 500 kg de viande blanche, de lait ou d'œufs et pas plus de 33 kg de viande rouge.

Les déchets

La décomposition des matières organiques dans les sites d'enfouissement produit du CH₄. La récupération et la combustion de ce biogaz est un moyen de réduire ces émissions. Dans le cycle du carbone, la production de CO₂ par la décomposition de matière organique est sans impact sur le carbone atmosphérique, puisque le CO₂ émis a été précédemment fixé par la photosynthèse lors de la croissance des végétaux qui ont formé cette matière organique.

La combustion de CH₄ produit de l'énergie. La ville de São Paulo au Brésil génère ainsi de l'électricité pour 400 000 de ses habitants en récupérant le CH₄ de sa plus grande décharge municipale. La réduction des émissions de GES peut donc aller de pair avec le développement économique. Au Québec, pour l'instant, seuls 10 des 480 lieux

d'enfouissement procèdent au captage de CH₄ et 70% du CH₄ s'échappe sans entrave vers l'atmosphère.

Les eaux usées émettent aussi des GES, mais en moindre quantité. La décomposition de la matière organique dans les eaux usées rejetées dans le St-Laurent produit du N₂O et, lors des traitements anaérobiques, du CH₄. Ces deux types d'émissions équivalent à 0,115 tonnes de CO₂ par personne par année. Les émissions de CH₄ et de N₂O des déchets enfouis et celles des eaux usées représentent au total 0,91 tonnes de CO₂ par personne par année.

Les milieux verts – puits de carbone

Près de 90% de la superficie de Montréal est construite – bâtiments, routes, stationnements, etc. Les parcs et forêts couvrent 4882 hectares. Ces milieux sont classifiés comme des puits de carbone à cause de leur capacité à capter le CO₂ atmosphérique. Il n'agissent qu'à moyen terme puisqu'une fois la végétation arrivée à maturité, l'assimilation du carbone devient plus faible.

Les terres humides autour de l'Île de Montréal fixent du CO₂, mais elles rejettent du CH₄, dont le potentiel d'effet de serre est 25 fois plus élevé que celui du CO₂. En utilisant un taux de fixation de 4,3 tonnes de CO₂ par hectare par année, l'ensemble des surfaces vertes de l'Île de Montréal absorberait 20 993 tonnes de CO₂, soit bien en deçà des émissions dues aux activités humaines. Le bilan de CO₂ de Montréal est donc fortement négatif. L'existence d'une ville comme Montréal nécessite donc la présence, ailleurs, de larges étendues capables de capter le CO₂ pour créer un équilibre.

Que font les villes pour réduire leurs émissions de GES?

En 2005, les représentants de plusieurs grandes villes du monde se sont rencontrés à l'initiative du maire de Londres, Ken Livingston, et ont fondé le C40, un pacte en vue d'une collaboration pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le C40 regroupe des villes des cinq continents, dont Toronto au Canada. Le C40 entend réduire les émissions de GES en utilisant plusieurs outils: des politiques d'approvisionnement, la création d'une méthode de mesure de bilans urbains de GES, l'adoption de technologies environnementales, l'application de standards de construction, l'installation d'éclairage et de feux de circulation plus efficaces, l'utilisation de systèmes énergétiques localisés et propres, le développement du transport en commun et la réduction du transit automobile, la récupération des biogaz des décharges municipales, l'amélioration des systèmes de distribution d'eau et la réduction des pertes d'eau (à Montréal, elles se chiffrent à 40%).

Aux États-Unis, 527 villes dans 50 États, regroupant plus de 66 millions d'habitants, ont symboliquement adopté le protocole de Kyoto à l'initiative du maire de Seattle, Greg Nickels.

Au Canada, 149 municipalités se sont regroupées sous la bannière du programme Partenaires dans la protection du climat. La ville de Toronto, dans son plan vert de 2007, s'engage à réduire ses émissions de GES de 7% d'ici 2012 en accord avec le protocole de Kyoto. La ville de Vancouver a adopté en 2005 deux plans d'actions, l'un relatif aux opérations de la ville (Corporate Climate Change Action Plans) et l'autre à celles de la communauté (Community Climate Change Action Plans). Ces plans visent à réduire les émissions de GES de 20% et 6% respectivement, par rapport aux niveaux de 1990, en favorisant les modes de transport alternatifs, en encourageant les biocarburants, en luttant contre le fonctionnement inutile des voitures au ralenti, en améliorant l'efficacité énergétique et les standards de construction et en captant les biogaz. La ville d'Ottawa s'est engagée dès 1992 à réduire ses émissions de GES de 20% par rapport au niveau de 1990 pour 2005. Elle fait partie des six villes fondatrice du Club des 20%, devenu le Programme pour la Protection du Climat. Son plan d'action vise trois secteurs : bâtiments, transports et déchets.

La ville de Montréal s'est engagée en avril 2005, dans le cadre de son premier plan stratégique de développement durable, à consacrer plus de 35 millions de dollars pour réduire de 20% les émissions de GES générées par les activités municipales entre 2002 et 2012. Le plan comprend 12 actions, dont la promotion du transport durable, le développement de l'autopartage, l'utilisation de véhicules écoénergétiques, la lutte contre le ralenti inutile des

véhicules, la création d'un Fonds Énergie, l'installation d'un mur solaire et de chauffe-eau solaires, le développement de l'énergie renouvelable, l'élimination de certains frigorigènes et l'utilisation d'essence comprenant 5% d'éthanol. Entre 1990 à 2002, le captage des biogaz a permis de réduire les émissions de la ville de 10%.

Conclusion

À l'instar de ce que proposait le célèbre naturaliste québécois Pierre Dansereau, il faut voir la ville comme un écosystème urbain, faisant partie d'un grand écosystème à l'échelle planétaire.

Afin de réduire notre empreinte écologique et nos émissions de GES, il faut minimiser les flux d'énergie et de matière. Le recyclage, souvent proposé comme solution aux problèmes de l'environnement, ne résout pas le problème plus fondamental qu'est la surconsommation et l'inefficacité. Un Montréalais consomme 1,6 fois plus d'essence, 4,8 fois plus d'eau potable, 1,7 plus de plastique, 1,5 fois plus de papier, produit 2,6 fois plus de déchets putrescibles qu'un Londonien et dépense deux fois plus d'énergie qu'un Européen moyen.

Les Montréalais doivent optimiser l'utilisation de leurs ressources, ce qui nécessite des équipements et des manières de faire plus efficaces. Cela doit se traduire par une volonté politique et des investissements en argent, mais aussi en éducation et en sensibilisation, puisque le succès d'un plan d'action pour la réduction des émissions de GES dépendra en grande partie de la collaboration et de l'appui de la population. La ville de Montréal, grâce à cette transition, réduira sa consommation et optimisera la répartition des modes de transport et le fonctionnement de la ville. La qualité de l'environnement urbain et le bien-être des citoyens en seront grandement améliorés. Voilà un investissement qui vaut la peine d'être effectué!

Pour en savoir plus

Ministère de l'Environnement du Québec. 2005. Plan de développement durable du ministère de l'Environnement du Québec, 2005. (www.menv.gouv.qc.ca)

Environnement Canada. Le défi d'une tonne. Environnement Canada

Ministère de l'Environnement du Québec. 2002. Inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec - 1990-2000. Ministère de l'Environnement du Québec, septembre 2002.

Environnement Canada. 2002. Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-2000. Environnement Canada, juin 2002.

C40. 2007. www.c40cities.org/cities/

US Mayors. 2007. US Mayors' Climate Protection Agreement. www.ci.seattle.wa.us/mayor/climate/quotes.htm#mayors

Ottawa. 2007. www.ottawa.ca

Radio Canada. 2007. Le virage vert des villes.

Logé, H. 2007. Plan d'action corporatif « Pour préserver le climat ». Ville de Montréal, Service des infrastructures, transport et environnement, Planification et suivi environnemental, 31p.

Ville de Montréal. 2007. L'environnement à Montréal. ville.montreal.qc.ca

Vancouver. 2007. vancouver.ca/sustainability/climate_protection.htm

The Cool Vancouver Task Force. 2005. Community Climate Change Action Plan.

The Cool Vancouver Task Force. 2004. A Corporate Climate Change Action Plan for the city of Vancouver.

Partenaires dans la protection du climat (PPC.) 2007.

Rees, W. E., Wackernagel, M. 1995. Our ecological footprint : reducing human impact on the earth. New Society Publishers, 176 pages. ISBN-10: 086571312X, ISBN-13: 978-0865713123.



**ETE
2009**

Vol. 6 No. 2

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?](#)
- [Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international](#)
- [Les parcs et le développement durable](#)
- [Le programme de suivi de l'intégrité écologique de parcs québec](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique \(suite\)](#)
- [Des parcs nationaux pour les visiteurs](#)



Dossier | Les 30 ans des parcs nationaux du Québec

Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?

Mélanie Desrochers, Co-responsable de la Commission Aires protégées et animatrice du rendez-vous sur les parcs

Enfin, on le sort! Près de deux ans après le rendez-vous *Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?*, FrancVert publie un dossier sur cet événement.

Le 23 novembre 2007, Nature Québec a réuni les principaux acteurs impliqués dans la gestion des parcs pour dresser le bilan de

la situation des parcs nationaux du Québec et surtout, à identifier des actions concrètes pour garantir leur avenir. Le rendez-vous *Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?* s'articulait autour des quatre thèmes, soit : (1) Le rayonnement des parcs nationaux du Québec : quand on se compare, on se désole ou on se console ?, (2) Parc national du Mont-Orford : comment s'assurer que cela ne se reproduise pas ailleurs ?, (3) Les voisins des parcs nationaux : des alliés ou des ennemis ? et (4) Comment compléter le réseau des parcs nationaux du Québec ?

Pour la centaine de participants, ce rendez-vous était un lieu privilégié d'échanges. C'est pourquoi Nature Québec a voulu préparer un dossier sur ce sujet des plus

[« précédente](#)
1 / 3
[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

Continuité:
[L'homme dans la nature ou la nature en vitrine](#)
• [Circulation des motoneiges dans le Parc national du Mont-Tremblant](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)
[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

ETE 2009 | Vol. 6, No. 2

Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?

Mélanie Desrochers, Co-responsable de la Commission Aires protégées et animatrice du rendez-vous sur les parcs

Enfin, on le sort! Près de deux ans après le rendez-vous *Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?*, FrancVert publie un dossier sur cet événement.

Le 23 novembre 2007, Nature Québec a réuni les principaux acteurs impliqués dans la gestion des parcs pour dresser le bilan de la situation des parcs nationaux du Québec et surtout, à identifier des actions concrètes pour garantir leur avenir. Le rendez-vous *Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?* s'articulait autour des quatre thèmes, soit : (1) Le rayonnement des parcs nationaux du Québec : quand on se compare, on se désole ou on se console ?, (2) Parc national du Mont-Orford : comment s'assurer que cela ne se reproduise pas ailleurs ?, (3) Les voisins des parcs nationaux : des alliés ou des ennemis ? et (4) Comment compléter le réseau des parcs nationaux du Québec ?

Pour la centaine de participants, ce rendez-vous était un lieu privilégié d'échanges. C'est pourquoi Nature Québec a voulu préparer un dossier sur ce sujet des plus importants, soit la protection de nos parcs. L'horaire chargé des auteurs de ce dossier et, surtout, le manque de ressources de Nature Québec ont fait en sorte qu'on publie ce dossier si tardivement (vous pouvez y conclure que nous sommes à la recherche de ressources financières et humaines pour FrancVert!).

Trente ans après l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi sur les parcs*, en 1977, 23 parcs nationaux ont vu le jour. Territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou sites naturels exceptionnels, ils assurent un rôle de conservation et de protection permanente de notre biodiversité, tout en étant accessibles au public pour des fins éducatives et récréatives. Si

beaucoup de chemin a été parcouru, beaucoup reste à parcourir. La situation des parcs nationaux est fragile, les directions des parcs sont constamment soumises à des pressions visant à poursuivre ou à implanter des activités qui sont incompatibles avec leur rôle de préservation.

Pourquoi Nature Québec a voulu souligner cette journée ? Parce qu'il est impliqué dans le dossier des parcs nationaux, et plus globalement des aires protégées, depuis de nombreuses années. Rappelons que sa première « vraie bataille » a mené à la création du Parc national de la Jacques-Cartier. Un véritable joyau (comme tous les autres parcs me direz-vous) ! De plus, Nature Québec, en collaboration avec d'autres organismes, est intervenu pour empêcher la privatisation de la moitié des parcs provinciaux (en 1994), pour créer la *Coalition SOS Parc Orford* (en 2006) et pour empêcher la construction d'unités de condos en bordure du Parc national des Îles-de-Boucherville (en 2007). De plus, Nature Québec participe à presque toutes les audiences publiques sur le sujet depuis plusieurs années.

Nature Québec a jugé nécessaire de souligner cette journée en 2007, et juge maintenant nécessaire de vous faire part des réflexions qui y ont eu lieu (même avec un peu de retard), car l'avenir de nos parcs est toujours fragile.

Vous trouverez les textes de réflexions de la part de la majorité des conférenciers présents lors du 30^e anniversaire, incluant un texte inspirant du conférencier invité, M. Jacques Shroeder, géographe et professeur à l'UQAM, intitulé « Des parcs, pourquoi ? Un point de vue géographique (1^{ère} partie).

Nature Québec tient à remercier tous les conférenciers et auteurs qui ont participé à ce dossier spécial sur les Parcs.

Bon été et profitez-en pour aller explorer quelques uns de nos plus beaux parcs!



**ETE
2009**

Vol. 6 No. 2

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?](#)
- [Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international](#)
- [Les parcs et le développement durable](#)
- [Le programme de suivi de l'intégrité écologique de parcs québec](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique \(suite\)](#)
- [Des parcs nationaux pour les visiteurs](#)



Dossier | Les 30 ans des parcs nationaux du Québec

Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international

Raymond Desjardins, Vice-président exploitation Parcs Québec à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Il y a trente ans, en décembre 1977, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi sur les parcs. C'était un virage important. Jusque-là, on comptait plus de 150 parcs au Québec. Leur raison d'être répondait à des préoccupations multiples : chasse, pêche, plein air, camping, plages, sites touristiques, etc. À l'instar des autres provinces, le Québec gérait un ensemble de parcs provinciaux où la conservation des ressources naturelles n'était pas nécessairement

l'objectif prioritaire de la gestion de ces territoires.

La Loi sur les parcs changeait radicalement cette donne en s'appuyant sur les critères que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avait adoptés en 1966 pour la reconnaissance de parcs nationaux. Le Québec devenait la première province, et elle est toujours la seule, à se doter d'une loi où la création de tous ses parcs répondrait à ces critères internationaux.

Essentiellement selon les critères de l'UICN, pour être reconnu comme un parc national, un territoire doit être public et participer à la représentation de grands écosystèmes ou être un site naturel d'intérêt national. De plus, la protection permanente des ensembles écologiques doit y être garantie par des mesures législatives, soustrayant ainsi ses ressources naturelles à l'exploitation commerciale. Enfin, la visite y est autorisée à des fins éducatives ou de loisir. La Loi sur

[« précédente](#)
1 / 9
[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

Continuité:
[L'homme dans la nature ou la nature en vitrine](#)
• [Circulation des motoneiges dans le Parc national du Mont-Tremblant](#)



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)
[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

ETE 2009 | Vol. 6, No. 2

Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international

Raymond Desjardins, Vice-président exploitation Parcs Québec à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Il y a trente ans, en décembre 1977, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi sur les parcs. C'était un virage important. Jusque-là, on comptait plus de 150 parcs au Québec. Leur raison d'être répondait à des préoccupations multiples : chasse, pêche, plein air, camping, plages, sites touristiques, etc. À l'instar des autres provinces, le Québec gérait un ensemble de parcs provinciaux où la conservation des ressources naturelles n'était pas nécessairement l'objectif prioritaire de la gestion de ces territoires.

La Loi sur les parcs changeait radicalement cette donne en s'appuyant sur les critères que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avait adoptés en 1966 pour la reconnaissance de parcs nationaux. Le Québec devenait la première province, et elle est toujours la seule, à se doter d'une loi où la création de tous ses parcs répondrait à ces critères internationaux.

Essentiellement selon les critères de l'UICN, pour être reconnu comme un parc national, un territoire doit être public et participer à la représentation de grands écosystèmes ou être un site naturel d'intérêt national. De plus, la protection permanente des ensembles écologiques doit y être garantie par des mesures législatives, soustrayant ainsi ses ressources naturelles à l'exploitation commerciale. Enfin, la visite y est autorisée à des fins éducatives ou de loisir. La Loi sur les parcs répond exactement à ces critères.

Ainsi, depuis 1977, le Québec a créé des parcs nationaux dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles d'ici ou de sites naturels à caractère exceptionnel, tout en les rendant accessibles pour des fins d'éducation et de loisir. En matière de conservation, la loi interdit toute forme de prospection et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique.

Depuis l'adoption de cette loi, 22 parcs nationaux ont été créés, dont un premier parc en milieu nordique, le Parc national des Pingualuit établi en janvier 2004 dans le Nunavik. En majorité, ces parcs représentent une des 43 régions naturelles du Québec. À titre d'exemple, les diverses composantes naturelles du Parc national du Bic témoignent de la région du littoral sud de l'Estuaire comprise entre Rivière-du-Loup et Sainte-Anne-des-Monts. Par ailleurs, le Parc national de Miguasha constitue un site naturel exceptionnel qui lui a d'ailleurs valu sa classification comme site du Patrimoine mondial de l'UNESCO. La superficie totale du réseau est de 6 404 km².

Par ailleurs, le réseau comprend aussi un parc marin, soit celui du Saguenay—Saint-Laurent, qui fut établi en 1998 en vertu de deux lois spécifiques des parlements canadien et québécois. Une première au Canada. Constitué exclusivement de milieu marin, ce parc comprend le fjord du Saguenay et la demie nord de l'Estuaire du Saint-Laurent et couvre une superficie de 1 246 km². Il est géré conjointement par Parcs Canada et la Sépaq (Parcs Québec).

Au plan administratif, trois organismes se partagent la gestion des parcs nationaux du Québec. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a la responsabilité d'élaborer les modifications législatives ou réglementaires, de définir la politique générale du réseau, de proposer au gouvernement la création de nouveaux parcs ou l'agrandissement de parcs existants, incluant la tenue de consultations publiques.

En ce qui concerne les parcs nordiques créés au Nunavik, l'administration régionale Kativik a la responsabilité de la gestion de l'offre d'activités et de services ainsi que de la protection et la mise en valeur des territoires visés. Le parc national de Pingualuit est pour l'instant le seul qui soit géré par l'administration régionale Kativik.

L'exploitation des 21 parcs nationaux situés dans le Québec méridional et du parc marin est assumée par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) au sein d'une vice-présidence spécifique sous la bannière de Parcs Québec.

C'est en 1999 que le gouvernement du Québec a confié la gestion des parcs nationaux à la Sépaq. Après presque vingt ans d'existence de la Loi, un bilan négatif avait été établi. En novembre 1996, le Rapport du comité sur la relance des parcs québécois constatait que si les parcs du Québec avaient été créés en vertu des standards internationaux, leur gestion n'en était pas à la hauteur. Peu d'efforts avaient été consacrés à la conservation et à l'éducation: désuétude ou absence des infrastructures de base, faible notoriété, sous-financement, multitude d'intervenants régionaux sans perspective commune, etc. Un virage majeur s'imposait pour que le Québec puisse atteindre ses objectifs initiaux dans ce domaine.

La Sépaq a donc mis en place plusieurs mesures pour amorcer le virage, principalement un plan d'affaires basé sur la réalisation de cinq grandes orientations. Il fallait amener les parcs à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation; optimiser la contribution financière des activités commerciales; au Québec et à l'étranger, positionner Parcs Québec comme un réseau de parcs nationaux afin d'en accroître la notoriété et la fréquentation; assurer une gestion rigoureuse des parcs dans une perspective de développement des régions du Québec; finalement offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures de qualité compatible avec l'image des parcs nationaux.

Évidemment, pour atteindre les résultats escomptés et faire en sorte que les parcs puissent assumer pleinement leur

statut de parcs nationaux, il fallait investir davantage. Ce à quoi la Sépaq s'est appliquée au cours des ans en accroissant les ressources financières pour assurer la mission prioritaire de conservation et d'éducation, mais aussi en investissant pour améliorer et développer les infrastructures d'accueil. Pour illustrer nos propos, mentionnons que les budgets d'opération sont passés de 25 millions de dollars en 2000-2001 à plus de 46 millions de dollars en 2007-2008, alors que des investissements de plus de 100 millions de dollars ont été consentis pour améliorer ou implanter des infrastructures d'accueil et de découverte.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Les parcs nationaux du Québec sont de plus en plus fréquentés et appréciés par les visiteurs d'ici et d'ailleurs. En 2005-2006, la fréquentation des parcs a dépassé 3,5 millions de jours-visite et le taux de satisfaction des visiteurs a été de 96 %. De plus, selon une étude de 2003, plus de 96 % des visiteurs canadiens et américains considèrent que les parcs du Québec se comparent avantageusement aux parcs nationaux du Canada et des États-Unis.

Cependant, au-delà des statistiques de fréquentation favorables, au-delà de l'amélioration des services à la clientèle, c'est au chapitre de la conservation que les parcs du Québec ont emprunté le virage le plus fondamental et le plus important depuis bientôt dix ans. Rappelons que la Loi sur les parcs précise notamment que l'objectif prioritaire d'un parc national est d'assurer la conservation et la protection permanente des territoires ainsi désignés et ce, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de loisir de plein air. Ainsi la priorité de la gestion d'un parc doit être dédiée à la conservation et l'accessibilité au public qualifie en quelque sorte l'intention ou la raison d'être de cet objectif. Or, jusqu'en 1999, peu d'efforts étaient consacrés tant en conservation qu'en éducation. Les ressources qui y étaient allouées étaient minimales voire inexistantes dans certains parcs.

C'est à ce changement de cap que la Sépaq a consacré toutes ses énergies lorsqu'elle a reçu du gouvernement le mandat de développer les parcs dans la perspective d'un réseau de parcs nationaux. La conservation allait être au centre de la gestion des parcs. Pour y parvenir, il était nécessaire que l'ensemble des intervenants des parcs adoptent une vision commune de la gestion de chacun des parcs et qu'ils travaillent en réseau. Or, à l'époque, en plus de la Sépaq, une trentaine d'organismes régionaux géraient les activités commerciales des parcs.

Face à autant d'intérêts différents, le défi d'implanter une approche commune s'avérait difficile à relever. Il fut ainsi décidé de récupérer la gestion de toutes les activités commerciales des parcs. La Sépaq s'est donc engagée dans un long processus qui s'échelonna sur deux ans au bout duquel la Société devint l'unique gestionnaire du réseau. En contrepartie, la quasi totalité du personnel fut intégré à la Sépaq et les organismes régionaux furent au cœur de la création des tables d'harmonisation de chacun des parcs (partenaires environnementaux, scientifiques, municipaux, touristiques, autochtones le cas échéant).

Devenant seul gestionnaire des parcs, la Sépaq pouvait dorénavant se doter de politiques réseau où notamment, l'offre d'activités et de services serait assujettie aux objectifs de conservation. Parallèlement à cette opération, la Sépaq a procédé à un recrutement massif afin de doter tous les parcs d'équipes dédiées à la conservation et à l'éducation. Aujourd'hui, en période de pointe estivale, ce ne sont pas moins de 300 gardes de parc qui y sont affectés. L'intégration d'autant de personnel issu de diverses sources a nécessité un investissement important dans la formation afin que tous perçoivent bien la mission de Parcs Québec.

Une décision en apparence banale a aussi contribué à implanter l'idée d'un réseau et d'une approche commune. Avant 1999, tous les véhicules de même que les uniformes étaient identifiés au nom du parc ou du concessionnaire créant ainsi un sentiment d'appartenance local. Peu de temps après le transfert, tous les véhicules furent identifiés au réseau, à Parcs Québec et à la Sépaq. Il en fut de même pour les uniformes. De cette façon, au quotidien, tous les employés comprenaient qu'ils faisaient partie d'un ensemble dont la portée était d'envergure nationale, à l'instar de Parcs Canada. La clientèle pouvait percevoir par la même occasion, un changement de perspective dans les parcs qu'elle visitait.

Par ailleurs, le MDDEP, en collaboration avec la Sépaq, a développé une nouvelle approche afin de sélectionner les

activités et services à offrir dans les parcs et qui tient compte prioritairement des objectifs de conservation et du potentiel de découverte du milieu. C'est sur la base de cette approche que des correctifs, parfois majeurs, furent apportés à l'offre d'activités. À titre d'exemple, le parcours du sentier de l'Acropole des draveurs du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie fut radicalement modifié afin de favoriser l'observation des phénomènes géologiques particuliers qui constituent la raison d'être de ce parc. Auparavant, ce sentier proposait une expérience davantage sportive où la seule vue d'ensemble se trouvait au sommet.

Acquisition de connaissances et recherches

Toute stratégie de conservation doit pouvoir compter en amont sur un programme d'acquisition de connaissances et de recherches. En plus de celles que la Sépaq effectue avec son propre personnel, la Société met à contribution les milieux universitaires et environnementaux. À ce chapitre, le virage fut également important. À titre d'exemple, en 2007, plus de 215 recherches étaient en cours dans le réseau.

Toutes ces connaissances ont un impact direct sur le déploiement des services offerts par les parcs. Ainsi, au Parc national du Mont-Mégantic, un inventaire floristique exhaustif a révélé la présence d'une plante particulière au parc, la gentiane amarelle, jamais répertoriée dans la partie sud du Québec. L'équipe de conservation prit alors des mesures afin de minimiser l'impact des activités humaines sur cette plante de sorte que, en une année, sa population a plus que doublé.

En 2004 la Sépaq, de concert avec le Ministère, a créé et implanté un programme visant à mesurer l'état de santé des écosystèmes des parcs. Il s'agit du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) ([voir le texte de P. Gaillon dans ce dossier](#)), une première au Canada. Cet outil incomparable, composé d'une trentaine d'indicateurs, permettra à terme de faire le bilan de l'état des territoires et d'y apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires afin d'en assurer la conservation et la protection. Des outils de mesure et de cueillette ont été développés dans chacun des parcs et les données sont cumulées à l'échelle du réseau. Le premier rapport quinquennal est prévu pour 2009. Soulignons que Parcs Canada suit avec intérêt le projet de Parcs Québec. En 2001, un comité conseil canadien avait soulevé la menace à l'intégrité écologique de certains parcs canadiens.

Si les programmes d'acquisition de connaissances servent d'abord à mieux protéger les milieux naturels des parcs et à adapter l'offre de services, ils alimentent tout autant les programmes éducatifs. Là aussi, des améliorations remarquables furent effectuées par la Sépaq. Tous les parcs proposent aujourd'hui une vaste gamme d'activités de découverte. En 2007, pas moins de 500 activités étaient offertes dans le réseau et ont été fréquentées par quelque 370 000 visiteurs. Elles prennent diverses formes : randonnées accompagnées, activités guidées en rabaska, causeries en soirée, activités théâtrales, etc. De plus, plusieurs panneaux d'interprétation ont été placés dans les sentiers ou sur des belvédères afin de présenter aux visiteurs les éléments naturels ou historiques significatifs des parcs.

Il faut noter à cet égard, les efforts importants consacrés à la mise en valeur du patrimoine historique. L'exemple le plus évocateur dans ce domaine est la restauration exemplaire des complexes Robin et Le Bouthillier du Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé. De même, un ambitieux plan d'investissements de plusieurs millions de dollars est en cours afin de doter tous les parcs d'un centre de découverte et de services comprenant notamment une exposition thématique.

En ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'équipe des immobilisations de la Sépaq est à l'affût des techniques, systèmes, matériaux ou de toute autre approche afin que les nouvelles infrastructures exercent un minimum d'impact sur le milieu naturel et qu'elles soient davantage écologiquement acceptables. Cette équipe privilégie notamment les visites sur le terrain afin d'y réaliser des analyses fines des caractéristiques des milieux à aménager et d'identifier les contraintes particulières à respecter.

Dans sa gestion quotidienne, Parcs Québec s'est doté de diverses politiques et pratiques qui tiennent compte des préoccupations environnementales : plan de gestion des matières résiduelles, utilisation du papier recyclé pour les publications, réduction de la flotte de véhicule, utilisation de navettes dans certains parcs, utilisation de véhicules

électriques, utilisation de produits biologiques pour l'entretien ménager, etc. Ainsi, en 2009, la Sépaq produira un plan d'action tel que le prévoit la Stratégie québécoise sur le développement durable et ce, tant pour les parcs que pour les réserves fauniques et les centres touristiques. De par la nature des mandats qui lui sont confiés par le gouvernement et compte tenu des attentes de sa clientèle, la Sépaq a souvent fait preuve d'avant-gardisme dans ce domaine.

Depuis trente ans, l'histoire des parcs québécois a certes emprunté un chemin inusité. Toutefois, le Québec peut aujourd'hui compter sur 25 parcs nationaux, incluant ceux de Parcs Canada, et sur un parc marin unique au Canada, qui contribuent tous à la Stratégie québécoise des aires protégées tout en favorisant une plus grande compréhension des enjeux environnementaux d'aujourd'hui.



AUTOMNE 2005

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?](#)
- [Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international](#)
- [Les parcs et le développement durable](#)
- [Le programme de suivi de l'intégrité écologique de parcs québec](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique \(suite\)](#)
- [Des parcs nationaux pour les visiteurs](#)



Dossier | Changements climatiques : mieux connaître pour agir

Les parcs et le développement durable

Jean Hubert, Coresponsable de la commission sur les aires protégées de Nature Québec et ancien directeur de parc, Courriel : jhubert@aei.ca

La promulgation de la loi-cadre sur les parcs en 1977 nous permet de nous interroger, 30 ans après, sur la vision qu'on peut en avoir en ce temps où le concept de développement durable est de toutes les politiques et interprété d'autant de façons qu'il y a d'utilisateurs.

Revenons à ces années 70 au cours desquelles l'idée d'une loi-cadre sur les parcs a connu son mûrissement et son accomplissement. Cette idée n'était pas nouvelle et des précurseurs au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de l'époque planchaient

déjà dans les années 60 sur un projet de réseau de parcs québécois. Un tel type de loi existait ailleurs dans le monde et plus particulièrement près de nous au Canada et aux États-Unis. Le Québec s'était satisfait jusqu'alors d'avoir créé quatre parcs qui étaient dotés chacun d'une loi spécifique qui en déterminait la vocation et l'usage. À l'exemple de nos voisins américains, nous avons, dès la fin du 19e siècle, créé les parcs du Mont-Tremblant et des Laurentides. Dans la première moitié du 20e siècle, les parcs de la Gaspésie et du Mont-Orford ont été créés. Malgré la volonté de protéger ces territoires inscrite dans les lois, des activités d'exploitation industrielles forestières et minières y étaient permises, à l'exception du parc du Mont-Orford, territoire de faible superficie et qui en était exempt avant sa création. Jusque là, le concept de parc nommé « provincial » s'accommodait aussi du concept de développement industriel à l'intérieur de ses limites sans même aucune connotation de durable. Cette

[« précédente](#)

1 / 5

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

Continuité:
[L'homme dans la nature ou la nature en vitrine](#)
• [Circulation des motoneiges dans le Parc national du Mont-Tremblant](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)
[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

AUTOMNE 2005 | Vol. 6, No. 3

Les parcs et le développement durable

Jean Hubert, Coresponsable de la commission sur les aires protégées de Nature Québec et ancien directeur de parc, Courriel : jhubert@aei.ca

La promulgation de la loi-cadre sur les parcs en 1977 nous permet de nous interroger, 30 ans après, sur la vision qu'on peut en avoir en ce temps où le concept de développement durable est de toutes les politiques et interprété d'autant de façons qu'il y a d'utilisateurs.

Revenons à ces années 70 au cours desquelles l'idée d'une loi-cadre sur les parcs a connu son mûrissement et son accomplissement. Cette idée n'était pas nouvelle et des précurseurs au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de l'époque planchaient déjà dans les années 60 sur un projet de réseau de parcs québécois. Un tel type de loi existait ailleurs dans le monde et plus particulièrement près de nous au Canada et aux États-Unis. Le Québec s'était satisfait jusqu'alors d'avoir créé quatre parcs qui étaient dotés chacun d'une loi spécifique qui en déterminait la vocation et l'usage. À l'exemple de nos voisins américains, nous avons, dès la fin du 19e siècle, créé les parcs du Mont-Tremblant et des Laurentides. Dans la première moitié du 20e siècle, les parcs de la Gaspésie et du Mont-Orford ont été créés. Malgré la volonté de protéger ces territoires inscrite dans les lois, des activités d'exploitation industrielles forestières et minières y étaient permises, à l'exception du parc du Mont-Orford, territoire de faible superficie et qui en était exempt avant sa création. Jusque là, le concept de parc nommé « provincial » s'accommodait

aussi du concept de développement industriel à l'intérieur de ses limites sans même aucune connotation de durable. Cette notion est apparue plus tard avec le rapport de la Commission mondiale sur le développement et l'environnement (rapport Brundtland, 1987). La philosophie des parcs qui s'est finalement élaborée au Québec et qui a précédé la mise en œuvre d'une loi-cadre axée sur la conservation a justement eu pour but de soustraire au développement des territoires afin d'en protéger les ressources naturelles de toute exploitation industrielle.

Une nouvelle génération de parcs

Le développement du réseau des parcs a permis de créer une nouvelle génération de parcs véritables selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Certains parcs, tels que ceux du Mont-Saint-Bruno et des Îles-de-Boucherville, ont été constitués afin de protéger des territoires naturels qui étaient voués au développement résidentiel, tout en étant situés à proximité de zones urbaines. Il fallait aussi rendre ces endroits facilement accessibles à une majorité de citoyens. Dans d'autres cas, ce sont les coupes forestières, l'extraction minière et le développement touristique privé en milieu maritime côtier ou aquatique qui ont été soustraits.

Le processus démocratique qui a mené, au fil des années, à l'adoption de la loi-cadre sur les parcs et la politique qui a suivi reposait sur un consensus social qui démontrait que la notion de conservation avait fait son chemin dans la population et qu'elle était devenue une valeur reconnue pour le bien-être et la qualité de vie des personnes. Il est clair que dans l'esprit du législateur du temps, des gestionnaires et du public, la volonté collective de nous doter d'un réseau de parcs destinés à protéger les territoires les plus représentatifs, beaux et riches en ressources naturelles signifiait que cela devait l'être à perpétuité pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Rentabiliser les parcs, mais à quel prix ?

Alors comment se fait-il que depuis quelques années certains entrepreneurs, suivis de certains décideurs politiques, ont pu avancer qu'il pourrait être acceptable de faire du développement dit durable dans les parcs en faisant la promotion de projets incompatibles avec leur mission ? Il est de notoriété publique qu'il y a eu des propositions de projets commerciaux à développer dans les parcs depuis la loi-cadre et la constitution du réseau. La plupart étaient inacceptables eu égard à la politique sur les parcs. À la fin des années 80 et au cours de la première moitié des années 90, il était beaucoup question dans les instances gouvernementales de privatiser des volets de la gestion des parcs afin d'en rentabiliser les opérations. Dans ce contexte, un golf a été construit dans le parc des Îles-de-Boucherville. Cette décision allait à l'encontre de la politique qui stipule qu'un tel équipement récréatif lourd n'a pas sa place dans un parc. Il ne s'agissait pas d'équipements existants avant la création du parc comme les centres de ski alpin dans le parc du Mont-Orford et dans celui du Mont-Saint-Bruno. L'autorisation donnée par le gouvernement de construire un développement immobilier à l'intérieur des limites du parc du Mont-Orford, afin de rentabiliser cette activité sous bail au bénéfice d'une entreprise privée a cependant été l'événement le plus marquant. La décision a entraîné le retrait de certains terrains hors des limites du parc grâce à une loi spéciale. La réaction de la population à cette attaque à l'intégrité d'un parc et la lutte qui s'en est suivie et qui se poursuit encore pour faire réintégrer ces terrains dans le parc ont été virulentes.

Le danger lié à une vision utilitaire des parcs

Que signifie tout cela dans la dynamique de l'évolution du concept de développement durable et de son application au fil des années dans les divers domaines de l'activité sociale au Québec? Plusieurs intervenants dans les milieux d'affaires et dans les administrations régionales publiques ont vu progressivement les parcs comme des lieux dans lesquels divers projets touristiques pouvaient répondre au besoin des régions de se développer. Privilégier une vision utilitaire des parcs en vue de créer de l'activité économique en consommant ses ressources naturelles présente un grand danger, à moins d'avoir un plan d'ensemble cohérent. Il est important de ne pas réduire le pouvoir d'attraction des espaces protégés, car ceux-ci peuvent générer une économie régionale périphérique d'envergure.

Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et les schémas d'aménagement des MRC devraient particulièrement intégrer les parcs nationaux dans leur vision territoriale. Le développement durable doit se faire à l'extérieur du parc. À l'intérieur du parc, c'est la gestion durable des ressources naturelles qui doit être appliquée par la mise en valeur du milieu à des fins éducatives et récréatives douces. On ne développe donc pas le milieu naturel, on le conserve en le mettant en valeur, ce qui est bien différent.

Déjà en 1990, Guy Bussièrès, directeur du plein air et des parcs au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, écrivait dans un article qu'il signait dans la revue *Loisir et Société*(1) que la population doit être vigilante face à une interprétation abusive du concept de « développement durable » qui ne signifie pas qu'il doive y avoir du développement sur chaque kilomètre carré de la planète. Il rappelait que la Commission Brundtland estime que pour assurer la survie de la planète, il faut multiplier par un facteur de trois la superficie des espaces protégés par rapport à la situation actuelle. Il estime que les parcs contribuent directement au « développement » et qu'il faut voir à ce que les stratégies de « développement durable » permettent non seulement d'assurer la protection à perpétuité de l'intégrité écologique des parcs, mais surtout fassent en sorte qu'ils soient considérés comme des composantes de ce concept.

Je crois qu'aujourd'hui, à la suite de l'électrochoc de la saga du Mont-Orford, la population québécoise a pris conscience de l'importance du rôle des parcs dans la vie de notre société. Elle a clairement exprimé sa volonté de voir se maintenir un réseau dont la protection sera assurée sans retour possible. Elle a bien crié « Touche pas à mon parc! ». Le réseau des parcs doit, après 30 ans de loi constitutive, être reconnu comme un élément essentiel de la qualité de vie des citoyens, égal aux autres réseaux que sont ceux de la santé, de l'éducation, des équipements culturels, des transports, etc. Les parcs appartiennent à tous les québécois. Ils sont fiers de se donner collectivement des coins de nature qui ne sont pas à vendre. Ce patrimoine n'a pas de prix à leurs yeux.

(1) *Loisir et Société/Society and Leisure*, Volume 13, numéro 2, automne 1990, pp.359-377, Presse de l'Université du Québec.



AUTOMNE 2005

Vol. 6 No. 3

- [Accueil](#)
- [Editorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Nos liens](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Les 30 ans des parcs nationaux du Québec : maturité ou crise de la trentaine ?](#)
- [Les parcs nationaux du Québec, un réseau de calibre international](#)
- [Les parcs et le développement durable](#)
- [Le programme de suivi de l'intégrité écologique de parcs québec](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique](#)
- [Des parcs, pourquoi? Un point de vue géographique \(suite\)](#)
- [Des parcs nationaux pour les visiteurs](#)



Dossier | Changements climatiques : mieux connaître pour agir

Le programme de suivi de l'intégrité écologique de Parcs Québec

Patrick Graillon, Coordonnateur à la conservation, Vice-présidence Parcs Québec SEPAQ

La mission première de Parcs Québec vise à conserver et protéger le patrimoine naturel des parcs tout en rendant ces territoires accessibles pour des activités de découverte et de plein air extensives. C'est par l'évaluation du niveau d'intégrité écologique (voir encadré 1) qu'il devient possible de voir si les objectifs de la mission de conservation sont atteints.

Jusqu'au début du 21^e siècle, aucune forme d'évaluation de ce paramètre n'existait pour les parcs. Le signal d'alarme sur l'intégrité écologique des parcs

voués à la conservation a d'abord été évoqué par Parcs Canada en 1997 dans le "Rapport sur l'état des parcs". Ce document démontrait qu'il y avait lieu de s'inquiéter de l'état de l'intégrité écologique dans plusieurs parcs nationaux canadiens. Dans la foulée de ce rapport, les gestionnaires de Parcs Québec ont mis en place un Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) permettant de faire une lecture de l'état des parcs nationaux du Québec et d'agir de façon préventive. Ce programme définit des paramètres écologiques et statistiques qui permettent de quantifier et de qualifier le niveau d'intégrité écologique et la qualité de la gestion du réseau Parcs Québec.

Le PSIE a d'abord été mis en place sous forme de projet pilote dans les parcs nationaux du Mont-Mégantic et du Mont-Saint-Bruno (2003) avant d'être adapté et implanté dans l'ensemble du réseau de Parcs Québec (2004-2005). Depuis, l'information provenant

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosneur du texte : [-](#) [+](#)

Continuité:
[L'homme dans la nature ou la nature en vitrine](#)
• [Circulation des motoneiges dans le Parc national du Mont-Tremblant](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers [Envoyer!](#)
[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

AUTOMNE 2005 | Vol. 6, No. 3

Le programme de suivi de l'intégrité écologique de Parcs Québec

Patrick Graillon, Coordonnateur à la conservation, Vice-présidence Parcs Québec SEPAQ

La mission première de Parcs Québec vise à conserver et protéger le patrimoine naturel des parcs tout en rendant ces territoires accessibles pour des activités de découverte et de plein air extensives. C'est par l'évaluation du niveau d'intégrité écologique (voir encadré 1) qu'il devient possible de voir si les objectifs de la mission de conservation sont atteints.

Jusqu'au début du 21^e siècle, aucune forme d'évaluation de ce paramètre n'existait pour les parcs. Le signal d'alarme sur l'intégrité écologique des parcs voués à la conservation a d'abord été évoqué par Parcs Canada en 1997 dans le "Rapport sur l'état des parcs". Ce document démontrait qu'il y avait lieu de s'inquiéter de l'état de l'intégrité écologique dans plusieurs parcs nationaux canadiens. Dans la foulée de ce rapport, les gestionnaires de Parcs Québec ont mis en place un Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) permettant de faire une lecture de l'état des parcs nationaux du Québec et d'agir de façon préventive. Ce programme définit des paramètres écologiques et statistiques qui permettent de quantifier et de qualifier le niveau d'intégrité écologique et la qualité de la gestion du réseau Parcs Québec.

Le PSIE a d'abord été mis en place sous forme de projet pilote dans les parcs nationaux du Mont-Mégantic et du Mont-Saint-Bruno (2003) avant d'être adapté et implanté dans l'ensemble du réseau de Parcs Québec (2004-2005). Depuis, l'information provenant de plusieurs paramètres est compilée soigneusement. Un premier rapport quinquennal sera produit et rendu publique en 2009.

Joyaux de notre patrimoine naturel, les parcs nationaux du Québec jouissent d'une grande popularité. La fréquentation de certains de ces parcs est élevée et continue de croître. Les activités que pratiquent les visiteurs des parcs et les aménagements nécessaires pour les accueillir peuvent affecter l'intégrité des écosystèmes si les conditions de l'offre de ces services sont inadéquates. Il en résulte des impacts négatifs sur les habitats et particulièrement sur les espèces rares ou vulnérables. Les milieux naturels des parcs subissent aussi diverses pressions provenant de l'extérieur de leurs limites respectives qui modifient le déroulement des processus écologiques naturels. L'agriculture, l'exploitation forestière et faunique abusive, l'urbanisation et la pollution atmosphérique sont des éléments de stress qui affectent à différents niveaux les écosystèmes des parcs.

Dans les parcs nationaux du Québec, le maintien de la qualité du patrimoine naturel est un grand défi face aux pressions anthropiques. Afin de maintenir ou de restaurer l'intégrité écologique, la gestion des parcs doit reposer sur la connaissance des composantes et des processus de leurs écosystèmes et sur la surveillance des réponses de ces écosystèmes face à ces pressions.

[Encadré 1. Qu'est-ce que l'intégrité écologique?](#)

Le niveau d'intégrité écologique

Le niveau d'intégrité écologique est une mesure relative qui varie en fonction de l'impact humain. Ainsi, plus un territoire est affecté par les actions anthropiques, moins son niveau d'intégrité écologique sera élevé. Faute de pouvoir qualifier l'état optimal d'intégrité écologique d'un écosystème, cette notion de "niveau" permet de comparer la situation de cet écosystème à différentes intervalles de temps et d'établir une courbe de la qualité de cet état. Sachant qu'il est impossible d'éliminer complètement les stress de nature anthropique dans un milieu, le défi consiste à chercher à atteindre un niveau d'intégrité écologique maximal tout en intégrant les besoins de l'être humain et en respectant la capacité de support du milieu.

L'aspect novateur du programme et son adaptabilité

À l'instar d'autres organisations et gouvernements de la planète, Parcs Québec s'est engagé dans le processus du monitoring environnemental au début des années 2000. Plusieurs ministères de l'Environnement dans le monde ont développé des programmes d'évaluation des conditions environnementales pouvant être adaptés par les différents paliers de gouvernement (national, provincial, local). Ces programmes sont tous basés sur le suivi d'indicateurs qui permettent aux utilisateurs d'établir l'état d'intégrité environnementale des territoires étudiés. À l'échelle des parcs, des programmes de suivi de l'intégrité écologique sont en développement pour les parcs nationaux de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de Parcs Canada et du National Park Service (NPS) aux États-Unis.

Au Québec, les programmes de suivi, tels le PSIE de Parc Québec, ont été développés sans que les auteurs puissent s'inspirer de travaux similaires déjà existants et éprouvés. Les programmes mis en place résultent d'une approche plutôt expérimentale et seront validés avec le temps et l'expérience acquise au fur et à mesure de leur utilisation. Les ressources disponibles pour l'implantation du programme ne permettaient pas de faire une structuration idéologique et opérationnelle aussi importante que celles entreprises par Parcs Canada et le NPS. Par contre, une organisation simplifiée peut être avantagée par son efficacité et sa flexibilité. Ainsi, les éléments principaux de l'approche ont rapidement été identifiés (2002-2003) et le programme a été implanté (2004-2005), avec quelques années d'avance sur Parcs Canada et le NPS. La stratégie consiste à maximiser la quantité des mesures faites sur le terrain, à s'adapter et à apporter des correctifs à mesure que le programme évolue (ce que les autres organisations devront aussi faire éventuellement). Les avantages consistent en une économie d'énergie dans la planification théorique et une évaluation

rapide et concrète des indicateurs afin de s'adapter efficacement. Néanmoins, cette approche « essais et erreurs » comporte un risque de faire fausse route sur certains éléments. Il demeure important d'être vigilants et d'effectuer son autocritique régulièrement.

L'unité de base: Les indicateurs environnementaux

Le niveau d'intégrité écologique d'un écosystème ne se mesure pas directement. En fait, il n'existe pas d'unité de mesure d'intégrité écologique. Il faut donc l'évaluer indirectement à partir d'autres éléments qui sont mesurables. C'est le rôle des indicateurs environnementaux.

Puisque l'état de l'intégrité écologique se définit par divers paramètres, plusieurs indicateurs sont nécessaires pour bien le représenter. Un indicateur est un élément mesurable dont la valeur varie selon le niveau d'intégrité écologique qui lui est associé. Ensemble, ces différentes mesures permettent d'évaluer le niveau d'intégrité écologique d'un territoire en un temps donné. Ces indicateurs sont de différents types. Il peut s'agir, par exemple, de caractéristiques physiques ou chimiques du milieu, d'inventaires et d'études d'espèces indicatrices, d'évaluation d'impacts, etc. Les indicateurs retenus pour le PSIE de Parcs Québec sont listés dans le tableau 1.

[Tableau 1. Les indicateurs environnementaux retenus](#)

Le niveau d'intégrité écologique de référence

La notion de niveau d'intégrité écologique est à la base même du processus d'évaluation du PSIE. Il est complexe et arbitraire de tenter d'établir ce que devrait être le niveau naturel d'intégrité écologique pour les différentes mesures des indicateurs. Par contre, les changements de la valeur des indicateurs d'un prélèvement au suivant, témoignent de l'évolution de l'intégrité écologique. La variation de la valeur des indicateurs permet de dégager des tendances.

Mais qu'en est-il de l'état de l'intégrité écologique?

Puisqu'il est très difficile d'établir la valeur absolue de l'intégrité écologique d'un milieu, l'état d'un écosystème est plutôt évalué de façon relative à partir d'un niveau d'intégrité écologique de référence. Lors de l'implantation d'un suivi, les résultats obtenus lors de la première prise de mesures deviennent la référence pour estimer l'état de l'intégrité écologique. On dira ainsi que l'état de l'écosystème selon un indicateur ou un groupe d'indicateur s'est amélioré (ou détérioré) depuis la mise en place du suivi. Cette façon d'évaluer l'intégrité écologique est directe et facile à interpréter.

Le rôle des indicateurs

Le PSIE n'est pas un programme de recherche scientifique. Il ne se substitue d'aucune façon à des inventaires, des études scientifiques ou à d'autres éléments d'acquisition de connaissance. Les informations qui sont extraites de ces suivis sont toutefois fiables et doivent être prises en considération dans les plans d'acquisition de connaissance des parcs. Les données extraites des indicateurs ne sont pas utilisées comme source de données scientifiques mais elles servent d'outils de mesure de l'impact de l'être humain sur les processus écologiques naturels. Il est donc fréquent que des indicateurs soient composés d'un regroupement de différentes mesures sur un même paramètre. Ces indices n'ont pas d'unités et témoignent de manière relative de l'amélioration ou de la détérioration du niveau d'intégrité écologique d'un milieu. Le rôle des indicateurs, qu'ils soient indices ou unités de mesure précises (distance, quantité, concentration, etc.), est d'informer sur les tendances dans l'évolution du niveau de l'intégrité écologique. Il permet donc de détecter les changements sans nécessairement les expliquer.

Les méthodologies utilisées sont sélectionnées et/ou modifiées afin d'obtenir un maximum de valeurs scientifiques dans les limites acceptables de la réalisation. Et puisqu'on ne cherche pas à expliquer par ces indicateurs le comportement d'une espèce animale ou les implications exactes d'une formule mathématique, les méthodologies

sélectionnées et les façons de prendre les mesures bénéficient d'une certaine souplesse. On peut ainsi ignorer une méthodologie très pertinente mais irréalisable pour aller vers une façon de faire scientifiquement moins complète mais qui nous permet de répondre à la question fondamentale du PSIE: Est-ce que la variation de la valeur des éléments mesurés témoignent de changements du niveau d'intégrité écologique?

La vision à long terme

Les différents projets d'évaluation des aires de conservation ont souvent connu des jours difficiles. Les coupures budgétaires, les restructurations organisationnelles, et les orientations politiques hypothèquent régulièrement ce type de programme. Paradoxalement, la force du programme (PSIE) est qu'il fonctionne avec un minimum d'énergie et de ressources. Étant peu complexe et dispendieux à gérer, il est moins sujet à être remis en question. L'équilibre entre la simplicité et la validité du programme est la clé de son succès.

Il sera toujours possible de perfectionner le programme (PSIE). C'est pourquoi Parc Québec doit se tenir à jour au sujet des développements de ce type de programme ailleurs dans le monde et des progrès des sciences de l'environnement.

